



## Un maître de langues et de pension française dans les Provinces-Unies du XVIII<sup>e</sup> siècle, Étienne-Bernard de Villemart (1724-1799)

Madeleine van Strien-Chardonneau et Kees van Strien

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/dhfles/3681>

DOI : 10.4000/dhfles.3681

ISSN : 2221-4038

### Éditeur

Société Internationale pour l'Histoire du Français Langue Étrangère ou Seconde

### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2013

Pagination : 81-100

ISSN : 0992-7654

### Référence électronique

Madeleine van Strien-Chardonneau et Kees van Strien, « Un maître de langues et de pension française dans les Provinces-Unies du XVIII<sup>e</sup> siècle, Étienne-Bernard de Villemart (1724-1799) », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 50 | 2013, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 29 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/3681> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/dhfles.3681>

---

Ce document a été généré automatiquement le 29 mars 2023.

Tous droits réservés

---

# Un maître de langues et de pension française dans les Provinces-Unies du XVIII<sup>e</sup> siècle, Étienne-Bernard de Villemart (1724-1799)

Madeleine van Strien-Chardonneau et Kees van Strien

---

- 1 Ce n'est que tardivement – au XIX<sup>e</sup> siècle – que l'on assiste aux Pays-Bas à une institutionnalisation du métier de professeur de langues (langues vivantes étrangères parmi lesquelles le français occupe une place de choix), conjointement à une série de lois organisant respectivement l'enseignement primaire (1806, 1857), l'enseignement secondaire (1863), l'enseignement supérieur (1876). Cependant, même si la reconnaissance institutionnelle de la profession et de la discipline est tardive, l'enseignement du français aux Pays-Bas est dispensé depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle par des hommes de métier que l'on désigne sous le nom de maître de langue(s) et qui exercent leur profession dans les écoles dites françaises ou à titre privé (Loonen 2000 : 319).
- 2 Le maître de langues est plus soucieux d'efficacité que de théorie – pas de formation professionnelle à l'époque – , il s'appuie sur son expérience, propose des modèles de pratique à travers ses ouvrages ; ce n'est pas un théoricien, mais il explique parfois ses objectifs et les moyens mis en œuvre dans des préfaces, avis aux lecteurs ou dialogues destinés aux exercices de conversation et qui mettent en scène maître et élève. Bien qu'il ne soit pas aisé de retracer le parcours de ces maîtres, entre autre parce qu'ils ne sont pas systématiquement enregistrés comme tels dans les archives<sup>1</sup>, on sait grâce à divers travaux<sup>2</sup> qu'ils furent nombreux.
- 3 Présentant Claude de Sainliens, un maître de langue de renom, André Reboullet (1992 : 1-4) distinguait parmi les maîtres de français langue étrangère (en grande majorité des francophones et non des autochtones), les aventuriers, les frontaliers (Alsaciens, Flamands, Suisses), les émigrés protestants. Ceci vaut pour le contexte néerlandais : certes, on n'a pas d'aventurier notoire à donner en exemple et il y a aussi des

catholiques comme Jean-Nicolas de Parival qui donna, au XVII<sup>e</sup> siècle, des leçons privées aux étudiants de l'université de Leyde et écrivit des dialogues à leur intention, mais au XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve en effet des maîtres de langue bilingues d'origine wallonne ou flamande qui ont fui les Pays-Bas méridionaux à la suite des persécutions religieuses<sup>3</sup>, surtout après la chute d'Anvers (1585) et qui trouvent refuge dans les Pays-Bas septentrionaux devenus République des Sept Provinces-Unies en 1579. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle commencent à arriver des réfugiés français dont l'afflux va augmenter considérablement après la Révocation de l'Édit de Nantes (1685) et se poursuivre jusque vers 1750 (Loonen 2000 : 317-318). Loonen a montré en s'appuyant sur quatre exemples (Nathanael Duez, Thomas La Grue, Barthélémy Piélat et Pierre Marin), l'apport indéniable des huguenots à l'enseignement du français en Hollande au XVII<sup>e</sup> siècle.

## 1. De E.B.D.V. à Étienne-Bernard de Villemart (v. 1724-1799)

- 4 Nous présentons ici un autre exemple de maître qui donna des leçons de français, mais fut surtout maître de pension française, type d'établissement qui a constitué un facteur important de diffusion de la langue française et des valeurs socioculturelles attachées à cette langue. Dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve dans la plupart des villes de la République une école dite française, c'est-à-dire dans laquelle l'enseignement des diverses matières est dispensé en français ; créées à l'origine pour pourvoir à l'instruction des enfants des réfugiés, elles vont être également fréquentées par les enfants de la population locale, surtout ceux des classes moyennes qui, à côté du français apprenaient l'arithmétique, la comptabilité, la géographie, l'histoire, la navigation ; on trouve également à côté de l'école relevant de la municipalité, des écoles privées prenant des élèves en demi-pension ou pension complète ou externes. Les maîtres de ces écoles devaient obtenir une autorisation pour s'installer et au XVIII<sup>e</sup> siècle, on constate un nombre accru de demandes (De Booy 1980 : 139).
- 5 À la différence des maîtres des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, dont on connaît les ouvrages souvent maintes fois réédités, mais dont on sait, pour le reste, assez peu de choses, il est plus aisé de trouver des informations sur ceux du XVIII<sup>e</sup> siècle grâce aux annonces placées dans la presse francophone et néerlandophone alors en plein essor et c'est précisément en dépouillant cette presse périodique qu'il a été possible de retracer la carrière d'un auteur dont nous ne connaissions d'abord que les initiales sur la page de titre d'un ouvrage repéré dans les fonds de la Bibliothèque Royale de La Haye ; cet ouvrage utilisé pour une recherche antérieure (Kok Escalle 2011-2012 ; van Strien-Chardonneau 2011-2012) s'intitule : *Dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles ou réflexions d'une mère tendre & raisonnable, adressées à sa fille par E.B.D.V.*
- 6 Nous fiant aux notices de catalogues de bibliothèques, nous avons d'abord pensé qu'il s'agissait d'un certain Boudier de Villemert ou Villemart<sup>4</sup>, mais E.B.D.V. s'est avéré être Étienne-Bernard de Villemart, maître de langues et maître de pension. Villemart n'a pas écrit de manuels, grammaire et/ou dialogues comme Piélat, Parival ou Marin et les deux titres retrouvés n'ont pas connu un succès éditorial comparable à ceux de Parival<sup>5</sup> ou encore à ceux de Marin dont les ouvrages sont encore utilisés au XIX<sup>e</sup> siècle (Loonen 1997 : 15-21).

- 7 En effet, Villemart a publié sa *Dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles*, à compte d'auteur en 1779, et en 1783 *Lectures morales, ou les vertus et les vices sont représentés avec les couleurs qui leur sont propres* (Amsterdam, J. Schalker)<sup>6</sup>. Par contre il a laissé de nombreuses traces dans les journaux : il place des annonces pour des leçons particulières de français chez lui ou chez les élèves éventuels, il annonce également ses ouvrages, et on le voit souvent occupé à recruter des maîtres et à faire de la publicité pour ses divers pensionnats<sup>7</sup>.
- 8 Dans ce qui suit, nous donnons en premier lieu une biographie de Villemart, biographie que nous espérons pouvoir compléter lors de recherches ultérieures ; puis, nous appuyant sur le dépouillement d'un certain nombre de journaux de l'époque (cf. note 7), nous retracerons sa carrière. Du fait des limites imposées dans le cadre de cet article, nous présenterons brièvement le contenu de ses deux ouvrages, en mettant cependant l'accent sur un projet de formation professionnelle de gouvernantes.

## 2. Aperçu biographique

- 9 D'après les données trouvées dans les archives de la ville d'Amsterdam et le fichier wallon conservé à la Bibliothèque universitaire de Leyde<sup>8</sup>, il est possible de reconstituer partiellement la biographie de Villemart.
- 10 Le fichier wallon indique qu'il a été enterré à La Haye le 30 novembre 1799 et qu'il était alors âgé de 75 ans. Il serait donc né en 1724, mais nous ne savons pas où. Il se pourrait qu'il soit issu d'une famille huguenote réfugiée en Angleterre : le fichier wallon mentionne en effet qu'il est reçu membre en 1770 de l'église de Naarden (on sait qu'il a tenu quelques années – de 1773 à 1775 – une pension à Naarden<sup>9</sup>) par témoignage de l'église (française) de Londres. Le fichier wallon conserve également une attestation du 1<sup>er</sup> décembre 1771 de l'église française de Londres pour Étienne-Bernard de Villemart demeurant à Bury dans le Suffolk. Mention un peu mystérieuse car, à cette époque, il se trouve à Amsterdam. Peut-être est-ce l'adresse à laquelle il résidait avant de venir s'installer dans les Provinces-Unies. Il reste encore bien des points à élucider dans la biographie de Villemart. En tout cas il fait lui-même allusion dans sa *Dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles...* (1779 : 12) à une expérience d'enseignement avec des jeunes filles anglaises, ce qui laisserait à penser qu'il a également exercé son métier de maître de langues en Angleterre.
- 11 En tout cas, on sait qu'il se trouve au plus tard dans les Provinces-Unies en 1753 (il a alors 29 ans) car le 14 septembre 1753 sont publiés les bans de son mariage avec Michèle Françoise Legras (reçue membre de l'église d'Amsterdam le 24 juin 1749). Peut-être y est-il arrivé plus tôt : en effet, dans le *Journal d'Amsterdam* du 22 mars 1783, qui recense ses *Lectures morales*, il est fait allusion à « la jeunesse à l'éducation de laquelle il travaille depuis plus de 30 ans ». Il pourrait donc s'être trouvé en Hollande dès 1750, mais il se peut aussi que l'on réfère à sa carrière en Angleterre.
- 12 Le couple aura trois enfants, Claude Traizain Étienne né le 15 décembre 1755, Jacques François né le 14 février 1760<sup>10</sup> et une fille, Marie-Anne dont on sait seulement qu'elle épousa un certain William/Guillaume Allen<sup>11</sup> (bans publiés le 3 avril 1778) dont elle eut un fils né le 15 janvier 1779 et baptisé dans la vieille église wallonne d'Amsterdam le 20 janvier.

### 3. La carrière de Villemart : d'Amsterdam à Abcoude

- 13 La première mention de la pension de Villemart date de 1756 : elle est alors située au Leidsegracht à Amsterdam. Il va déménager souvent entre 1756 et 1788, dans Amsterdam même et en dehors. C'est ainsi qu'en 1761, il quitte cette ville pour Nieuwersluis, situé entre Amsterdam et Utrecht, au bord de la Vecht ; c'est la région où les riches négociants et les patriciens ont leur maison de campagne. Villemart espère probablement trouver un public aisé pour sa nouvelle pension. Une annonce dans la *Gazette d'Utrecht* du 7-4-1766 nous donne quelques informations sur cet établissement :

E.B. de Villemart, maître de pension à Nieuwersluis, donne avis que, pour que ses élèves ne souffrent point des suites de la longue et douloureuse maladie qui l'a rendu boiteux et qui exige de lui un régime particulier, il vient d'associer à sa pension une personne qui, ayant fait ses études latines et de mathématiques dans une des Académies de ces provinces, est bien en état de le seconder dans les soins importants qu'exige une pension ; et que, pour le prix de 360 par an, y compris le blanchissage, menus raccommodages, le perruquier, les livres, plumes, encre et conformément aux conditions imprimées qui se trouvent chez lui et chez les libraires Magerus à Amsterdam et Spruyt à Utrecht, les jeunes gens y sont instruits dans la religion, le hollandais, le français, l'allemand, le latin, l'écriture, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et dans tout ce qui peut contribuer à former le cœur et l'esprit des enfants comme la morale, la géographie, l'histoire, la musique vocale, le clavecin, le dessin et la danse.

- 14 Le prix de la pension est assez élevé : à titre de comparaison, De Booy, dans son ouvrage *Kweekhoven der wijsheid* (1980) sur les écoles des villes de la province d'Utrecht, donne des prix variant de 150 à 400 florins.
- 15 Dans le programme proposé, on peut remarquer le latin, dont l'enseignement ne serait donc pas l'apanage exclusif des écoles latines. Le clavecin, le dessin, la danse, indiquent aussi qu'on s'adresse très probablement à des élèves issus des élites.
- 16 Villemart a-t-il eu des problèmes financiers ou autres ? De mai à novembre 1769, il propose des leçons particulières à domicile chez les propriétaires de maisons de campagne sises entre Abcoude et Maarssen et en 1772, on le retrouve à Amsterdam, où apparemment il ne tient pas de pension mais se contente de leçons particulières chez lui ou chez les élèves éventuels, jeunes filles, jeunes gens, adultes également si l'on en juge d'après cette annonce :

W's avonds van 6-9 college voor heren om frans te oefenen via conversatie of door het lezen van couranten en tijdschriften en goede boeken<sup>12</sup>. (AC : 31-10 et 5-11-1772, LC : 6-11-1772)

- 17 De nouveau, il quitte Amsterdam et cherche fortune ailleurs : il ouvre un pensionnat de garçons à Naarden le 1<sup>er</sup> mai 1773, recrute des maîtres pour le hollandais, l'allemand, le latin, l'écriture, le calcul, la géométrie et propose des leçons concernant le commerce, l'art militaire, la marine (LC : 10-3-1773, OHC : 8-6-1773).
- 18 En 1776, on le trouve de nouveau à Amsterdam où il ouvre le 22 octobre 1776 un pensionnat de garçons sur le Herengracht ; il donne en outre, quatre soirs par semaine, des leçons de français à des jeunes gens travaillant chez des négociants (AC : 22-10-76) et il arrondit à plusieurs reprises ses revenus en louant des chambres à des particuliers

(OHC : 6-11-1779, N-H Courant : 20/29-9 et 7/12-10-1780). Quelques années plus tard, il ouvre en mai 1780, une pension française et anglaise sise d'abord sur le Prinsegracht (N-H Courant 24-5-1780) puis sur le Herengracht le 1<sup>er</sup> mai 1783 (Diemer C. : 28-4-1783, AC : 29-4-1783).

- 19 En 1788, Villemart quitte définitivement Amsterdam pour s'installer à Abcoude<sup>13</sup> : on ne connaît pas les raisons de son départ ; il est seulement fait allusion dans une de ses annonces à de tristes circonstances ; il semble en tout cas avoir remporté un certain succès :

De nieuwe kostschool, welke E.B. de Villemart door droevige omstandigheden genoodzaakt geweest is te Abcoude op te richten, een goede opkomst hebbende, heeft hij behalve de gewone meesters te zijnen huize nog andere aangenomen, voor de Latijnse taal, de landmeet en tekenkonst, en muziek, hetgeen breedvoerig te zien is uit de conditie te verkrijgen bij de boekverkopers Adam Meyer te Amsterdam, Bohn te Haarlem, en Emenes te Utrecht. (AC : 14-3-1789)<sup>14</sup>.

- 20 En juillet 1793, Villemart qui a alors 69 ans envisage de déposer (partiellement) les rênes et se cherche un successeur :

Un Français, un Hollandais, un Allemand ou un Suisse d'un âge mûr et de la religion protestante, en état de bien enseigner le français et quelques autres langues, la géographie et l'histoire, peut devenir directement ou par la suite, possesseur de la pension française de E.B. de Villemart à Abcoude, qui y restera cependant à de certaines conditions et emploiera autant que son grand âge peut le permettre, toutes ses facultés pour la faire fructifier ; il est moins question de fonds pour un tel sujet que de talents non équivoques et des mœurs irréprochables ; s'adresser au plus tôt en personne au susdit de Villemart (AC : 9-7-93).

- 21 C'est la dernière mention dans la presse, de Villemart, maître de pension ; on trouve encore en 1795 une annonce pour sa *Dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles* (NNC : 1-5-1795).
- 22 On voit donc en parcourant ces annonces que Villemart combine, ce qui est courant, les fonctions de maître de langue et de pension ; dans des périodes sans doute plus difficiles, il donne des leçons particulières à des adultes (messieurs et dames) ou loue tout simplement des chambres. On remarque sa mobilité, dans un rayon d'action cependant circonscrit, celui d'Amsterdam et de la campagne environnante. Ses pensionnats hébergent des garçons : dans certains, comme ceux de Nieuwersluys et d'Abcoude, il s'agit très probablement de fils de la riche bourgeoisie et du patriciat car dans le programme d'études, on trouve latin, clavecin, danse, musique, ce qui indique que l'on essaie d'attirer des élèves issus des élites ; dans d'autres, à Amsterdam ou à Naarden, par exemple, Villemart semble viser plutôt des élèves issus de la bourgeoisie marchande si l'on s'en rapporte de nouveau aux programmes proposés (langues vivantes, leçons portant sur le commerce, l'art militaire, la marine, l'arpentage). En fin de carrière, il ajoute une autre corde à son arc puisqu'il se présente comme maître de pension française et anglaise, ce qui semblerait correspondre à un intérêt encore modeste mais croissant pour l'anglais dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>.

## 4. Ses ouvrages

- 23 Comme on l'a déjà mentionné, on n'a retrouvé que deux ouvrages de la main de Villemart et à la différence des auteurs déjà cités et aussi d'autres maîtres de pension<sup>16</sup>, ce ne sont pas des ouvrages destinés à l'apprentissage de la langue mais à la formation morale des élèves.
- 24 Cependant, son second ouvrage, *Lectures morales*<sup>17</sup>, a pu être utilisé aussi bien pour la pratique linguistique que pour la formation morale de ses élèves. Dans des annonces parues dans deux journaux (OHC : 26-7-1788 ; AC : 29-7-1788), il est recommandé en effet d'utiliser les deux versions, l'original en français et la traduction en néerlandais pour faire faire aux élèves des exercices de thèmes et de versions. On trouve un extrait détaillé de ces *Lectures morales* dans le *Journal d'Amsterdam* du 22-3-1783 ; il s'agit comme le titre l'indique, de textes destinés à la lecture, et qui portent sur la religion, la morale, la connaissance de soi ; notons en guise de conclusion aux *Lectures morales*, le conseil dispensé par l'auteur à ses élèves :
- Il serait à souhaiter, [le journaliste cite Villemart], que chacun fit de bonne heure son épitaphe la plus flatteuse qu'il serait possible, & qu'il employât toute sa vie à la mériter.
- 25 Malgré la sévérité du propos, le souci pédagogique n'est pas absent puisque Villemart note dans sa préface qu'il s'agit de textes courts car « les jeunes gens ne sont guère capables de suivre de longs discours ». Le journaliste approuve en ces termes :
- Quoi de plus propre à la [l'éducation morale] former, que des lectures journalières qui ne rebutent point par leur longueur, et qui attachent par la simplicité et la variété des maximes intéressantes qu'elles contiennent.
- 26 L'ouvrage n'a sans doute pas eu le succès escompté puisque la suite prévue n'a pas paru, il a cependant connu une traduction en néerlandais en 1785.
- 27 L'article du *Journal d'Amsterdam* établit également un rapprochement intéressant entre cet ouvrage et les *Annales de la Vertu* de Mme de Genlis (paru en 1781)<sup>18</sup>. Ce rapprochement confirme la vogue qu'a connue Madame de Genlis en Hollande et l'intérêt pour les livres d'éducation, courant qu'exploite certainement Villemart lorsqu'il publie ses *Lectures morales* et sa *Dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles ou réflexions d'une mère tendre & raisonnable, adressées à sa fille* (1779).
- 28 Diverses annonces paraissent dans la presse, dès 1778, pour annoncer la publication prochaine de cet ouvrage, jusqu'en 1795, le libraire Gosse de La Haye en possédant encore quelques exemplaires<sup>19</sup>.
- 29 Le titre, dans sa longueur même ainsi que dans les changements par rapport à celui annoncé initialement dans la presse, révèle une certaine ambiguïté : « dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles » d'une part, ce qui réfère à un texte avec certaines prétentions savantes ou du moins émanant d'un pédagogue averti, d'autre part « réflexions d'une mère tendre et raisonnable » qui place l'ouvrage dans une sphère plus familiale et familière, moins érudite. Villemart joue sur les deux tableaux, se posant d'une part en spécialiste, et mettant d'autre part en valeur le personnage de la mère éducatrice ainsi que son rôle primordial dans la société. Les mères doivent en effet

veiller de bonne heure & constamment à l'éducation de leurs enfans, [faisant] en sorte que par leur étude, leur travail, l'amour de l'ordre, ils deviennent comme des pièces nécessaires à l'édifice de cette République [...] la bonne éducation est, sans contredit, un grand bien pour l'Etat (4-9).

- 30 L'ouvrage n'a pas seulement pour but l'éducation des jeunes filles, mais aussi la formation des mères dans leur fonction d'éducatrice. Ainsi qu'on l'a souligné (Kok Escalle 2011-12 : 150), « La mère est qualifiée, tout à la fois comme destinataire virtuelle de la *dissertation* et comme médiatrice pour l'éducation morale de sa fille » :

Une mère instruite pourra faire à sa fille, une application convenable de quelques passages de cette Dissertation. Elle pourra en étendre les idées, les appuyer. [...] S'il se trouvait des Mères à qui cette Dissertation put faire naître le désir de changer leurs amusements vains & frivoles, en une occupation d'instructions & de lumières, j'avoue que je tirerais une espèce d'orgueil de mon faible travail (XI).

- 31 Cette promotion de la mère éducatrice est bien caractéristique du XVIII<sup>e</sup> siècle : pensons, pour la France, aux textes de Madame de Lambert, *Lettres d'une mère à sa fille* (1728), Madame d'Épinay, *Conversations d'Émilie* (1773), Madame de Genlis dont *Adèle et Théodore* (1782), outre les œuvres déjà citées, rencontra un très grand succès et en Hollande, de la romancière Betje Wolff (1738-1804) : son livre *Proeve over de opvoeding, aan de Nederlandsche moeders* [Essai sur l'éducation, aux mères néerlandaises] paraît en 1779, la même année que la *Dissertation* de Villemart<sup>20</sup>.
- 32 On pourrait s'étonner que Villemart, qui a fait carrière en qualité de maître de pension de garçons, écrive un ouvrage à l'intention des jeunes filles (et de leurs mères) ; on peut supposer, outre le fait qu'il semble bien avoir eu une expérience d'enseignement avec de jeunes Anglaises et Hollandaises, qu'il exploite un sujet en vogue qui pourra éventuellement lui procurer un certain renom. L'originalité de son ouvrage réside davantage dans le projet de maison d'éducation pour gouvernantes inséré dans sa « dissertation ».

## 5. Plan d'une maison d'éducation pour former des gouvernantes

- 33 Villemart insiste assurément sur la vocation d'éducatrice de la mère, la valorise dans ce rôle et la met en scène comme telle dans son ouvrage ; cependant il se voit aussi obligé de reconnaître, comme en témoigne la citation ci-dessus, que le luxe, la table, les spectacles, le jeu, tous ces « amusements vains et frivoles » qui constituent les ingrédients de la vie mondaine, font que les mères oublient leurs devoirs et aient recours à des « mercenaires ».
- 34 C'est donc pour former convenablement ces « mercenaires » qu'il conçoit son projet de maison d'éducation pour gouvernantes :

Il serait à souhaiter que dans chaque Etat, il s'établît une Maison, où on élèverait, dès l'âge de six à huit ans, des filles destinées à l'éducation des enfants du premier âge. Ces filles suivies avec le plus grand soin, pour les mœurs et pour les talents, seraient en état de se charger, à l'âge de dix-huit ans, dans des maisons particulières, des soins physiques et moraux, qu'exigent les enfants dès l'âge le plus tendre, jusqu'à dix ou douze ans (10).

- 35 Ces jeunes filles seraient recrutées dans le pays même pour remplacer avantagement les gouvernantes françaises et suisses que Villemart ne tient guère en haute estime :

Une expérience de plusieurs années, me persuade que des Anglaises et des Hollandaises bien suivies, peuvent parvenir à une bonne prononciation de la langue française. Des filles élevées selon mes vues, seraient plus en état d'enseigner cette langue dans ces pays, que la plus grande partie de celles qu'on y en charge communément. La plupart, venant de la Suisse ou des provinces méridionales de la France, n'ont que peu ou point de principes de cette langue et n'apportent de leurs pays qu'une prononciation vicieuse, et, trop souvent, des mœurs corrompues, que la nécessité leur fait cacher, pendant quelque temps, sous le masque de l'hypocrisie. (12)

- 36 Ce commentaire rejoint des critiques souvent émises à l'égard des gouvernantes françaises<sup>21</sup>, bien que les Suissesses ont, quoi qu'en dise Villemart, meilleure réputation, dans le domaine des mœurs en tout cas. Et plus généralement, Villemart remarque que même honnêtes, les « mercenaires » manquent de formation et donnent souvent aux enfants « des soins plus tendres qu'éclairés » (14). D'où l'utilité d'une maison d'éducation pour une formation adéquate. Les parents ou les tuteurs pourraient décider d'y placer leurs filles ; dans le cas de familles indigentes, des personnes charitables prendraient à leur charge les frais de formation d'un ou plusieurs enfants ; ou des parents, des amis pourraient se cotiser pour aider un voisin ou une veuve avec peu de ressources. La formation n'est donc pas gratuite, mais le prix demandé est, selon Villemart, relativement modique : 130 florins pour ces futures éducatrices, ce qui n'est en effet pas excessif lorsque l'on compare aux prix pratiqués pour les pensions françaises qui s'échelonnent entre 150 et 400 florins (De Booy 1980 :136-137).
- 37 La formation proposée comprend les matières traditionnelles proposées aux filles: formation religieuse<sup>22</sup> et morale, connaissances élémentaires, lecture, écriture, arithmétique, la langue du pays et la langue française, travaux d'aiguille : couture en linge, en drap, broderies, points de dentelles et « on leur enseignerait à faire tous ces colifichets que le luxe et la mode ont rendu indispensables ». L'idée est que ces jeunes filles, non seulement s'occupent des enfants, mais aident également dans la tenue du ménage. L'apprentissage des bonnes manières fait partie aussi de ce programme.
- 38 Villemart insiste également sur la nécessité de tenir compte des capacités spécifiques des élèves et à cette formation élémentaire, il ajoute donc pour celles qui ont des dons particuliers, l'étude de l'histoire, de la géographie, de la musique, du dessin. Jusqu'ici rien ne distingue cette formation de celle dispensée dans les écoles de filles. Cependant, on donne aussi une formation pédagogique que l'on pourrait qualifier de théorique puisque les pensionnaires sont censées lire et étudier « ce que l'on a écrit de mieux sur l'éducation physique et morale des enfants » (14). Par ailleurs, on envisage également une formation pratique et ce, à deux niveaux : Villemart propose en effet que cette maison d'éducation accueille de tout jeunes enfants, élevés par des nourrices sèches qui

seraient aidées par les futures gouvernantes : elles feraient ainsi leurs premières armes et s'initieraient aux soins corporels à donner aux tout jeunes enfants (13).

- 39 Les élèves âgées de 14 à 15 ans se verraient confier un ou deux enfants de trois ou quatre ans et à côté de leurs leçons seraient chargées de les faire jouer et travailler, éventuellement en se faisant aider par des camarades un peu plus jeunes, le tout sous la supervision de « femmes intelligentes » qui feraient des commentaires sur leur façon de faire.
- 40 Comme on l'a déjà signalé, ces gouvernantes sont destinées à s'occuper des jeunes enfants dans les familles. Mais il y aurait éventuellement d'autres débouchés : dames de compagnie ou enseignantes dans la Maison d'éducation où elles ont été formées. Le mariage n'est pas exclu : elles feraient des candidates excellentes au mariage avec des artisans et même des rentiers. Villemart précise d'ailleurs, lorsqu'il énumère les avantages qui pourraient résulter de ce type d'établissement, que les jeunes filles qui y seraient élevées deviendraient :

de bonnes citoyennes, de bonnes ménagères, des compagnes, des épouses agréables et seraient, enfin, propres à donner les premières impressions aux Enfants. Impressions qui sont toujours ou des plus utiles ou des plus nuisibles aux États comme aux familles (18).

- 41 Le bâtiment avec si possible des terrains étendus devrait être fourni par l'État ainsi que les premiers fonds pour faire démarrer l'établissement, censé ensuite s'autofinancer par plusieurs moyens :
- 42 -les frais de pension, acquittés pour les filles qui suivent cette formation et les tout jeunes enfants (qui servent à leur formation) ; pour cette somme ils devraient être logés, soignés, médicamentés, vêtus, nourris, instruits conformément à leur âge et leur besoin (13).
- 43 -la relative auto-subsistance : sans entrer dans le détail, on laisse sous-entendre que le domaine où se trouve la Maison doit produire de quoi nourrir – au moins en partie – les pensionnaires.
- 44 -la vente d'ouvrages (broderies, dentelles, travaux de couture, etc.) confectionnés par les pensionnaires.
- 45 -une rétribution des pensionnaires une fois qu'elles auraient trouvé une place de gouvernante.
- 46 À cela s'ajouteraient d'éventuels legs de personnes pieuses et aisées. Villemart compte en particulier sur l'intérêt pour son projet de la part des « Grandes Princesses », qui en montrant l'exemple, susciteraient des imitateurs désireux de soutenir par leurs dons une cause utile. En ce sens la dédicace de l'ouvrage à la jeune princesse d'Orange, Louise, n'est sans doute pas faite au hasard<sup>23</sup>.
- 47 Dans ce projet, on retrouve des éléments qui rappellent ce qui se pratiquait dans une maison d'éducation comme celle de Saint-Cyr, où les demoiselles qui décidaient d'y rester recevaient une formation pédagogique consolidée par des stages pratiques dans les classes au titre d'assistantes (Prévot 1981 : 47) ; à cette différence près cependant, qu'il n'y avait pas de tout jeunes enfants à Saint-Cyr<sup>24</sup>.
- 48 La vente d'ouvrages exécutés par les élèves-gouvernantes rappelle ce qui se pratiquait dans la communauté des Hernutters ou Moraves installée à Zeist près d'Utrecht au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et certains orphelinats des Pays-Bas – en particulier ceux créés

et dotés par de riches particuliers – offraient souvent une formation adéquate à leurs pensionnaires, leur permettant d'exercer un métier ou de se marier<sup>25</sup>.

- 49 Mais dans le cas de l'établissement projeté par Villemart, pas de gratuité : il ne s'agit pas d'accueillir des orphelins. De plus le but explicite est de former des gouvernantes destinées à s'occuper de jeunes enfants et ce dès leur entrée dans cette école. Or en 1779, il n'existe pas encore d'instituts pour la formation d'un personnel enseignant, bien que les maîtresses d'école ou de pension, les gouvernantes exercent depuis fort longtemps leur métier. En ce sens, Villemart est peut-être un précurseur : ceci reste cependant à vérifier par des recherches plus approfondies. Il se pourrait en effet qu'il ait eu des échos de formations analogues en Suisse (Crettaz 2012 : 155).

## Conclusion

- 50 « Un métier de chien », c'est ainsi que l'on a pu qualifier le métier de précepteur<sup>26</sup>. Celui de maître de langues et de pension fut sans doute, lui aussi, semé d'embûches. Les nombreux déménagements que nous font découvrir les annonces placées par Villemart dans la presse sont un signe des aléas de sa carrière. Par la même occasion, on constate l'intérêt d'une consultation systématique des périodiques pour reconstituer le parcours d'un maître et aussi pour en savoir plus sur les programmes présentés dans des prospectus déposés chez des libraires. Les disciplines et les activités proposées par Villemart indiquent qu'il désire toucher un large public, aussi bien celui des élites patriciennes et aristocratiques que de la bourgeoisie marchande. Enfin son projet d'établissement destiné à la formation de gouvernantes – tout livresque soit-il – dénote un souci évident de professionnalisme – certes pour une catégorie bien spécifique puisque les jeunes filles instruites dans son institut devraient unir les tâches de puéricultrice et d'institutrice. Notons aussi que Villemart n'hésite pas à valoriser pour l'enseignement du français langue étrangère et la formation en cette langue le choix de gouvernantes non francophones mais formées de façon adéquate. Ces réflexions annoncent déjà le XIX<sup>e</sup> siècle qui va voir aux Pays-Bas se développer la professionnalisation du métier d'enseignant (van Essen 1991 : 23).

---

## BIBLIOGRAPHIE

CRETIAZ, E. (2012). « 'Sa Majesté en Suisse'. Neuchâtel, la Prusse et les femmes à l'époque des Lumières ». *Cahiers Isabelle de Charrière / Belle de Zuylen Papers*, 7, 155.

DE BOOY, E. P. (1980). *Kweekhoven der Wijsheid. Basis- en vervolgonderwijs in de steden van de provincie Utrecht van 1580 tot het begin der 19e eeuw. [Former à la sagesse. L'enseignement primaire et secondaire dans les villes de la province d'Utrecht de 1580 jusqu'au début du XIXe siècle]*. Zutphen : De Walburg pers.

- DOODE, N.L. & ESSEBOOM, C. (2000). « Instruction and Education in French Schools. A Reconnaissance in the Northern Netherlands 1500-1700 ». In J. De Clercq, N. Lioce & P. Swiggers (dir.), *Grammaire et enseignement du français 1500-1700*. Leuven : Peeters, 39-60.
- ESSEN, M. van & LUNEBERG, M. (1991). *Vrouwelijke pedagogen in Nederland. [Les femmes pédagogues aux Pays-Bas]*. Nijkerk : Uitgeverij Intro.
- FRIJHOFF, W. (2010). « Meertaligheid in de Gouden Eeuw. Een verkenning ». [Le plurilinguisme au siècle d'Or. Une exploration] *Mededelingen KNAW*, 73 (2), 1-68.
- KOK ESCALLE, M.-C. (2011-2012). « Les discours sur la femme éducatrice dans les ouvrages pour l'enseignement du français aux Pays-Bas (XVIe-XIXe siècles) ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 47-48, 137-154.
- LOONEN, P. (1991). *For to Learne to Buye and Sell. Learning English in the Low Dutch Area between 1500 and 1800. A critical Survey*. Amsterdam & Maarssen : APA-Holland University Press.
- LOONEN, P. (2000). « The Influence of the Huguenots on the teaching of French in the Dutch Republic during the 17th Century ». In J. De Clercq, N. Lioce & P. Swiggers (dir.), op. cit., 317-331.
- MEEUS, H. (2000). « Peeter Heyns, a 'French Schoolmaster' ». In J. De Clercq, N. Lioce & P. Swiggers (dir.), op. cit., 301-316.
- MEEUS, H. (2008). « Zacharias Heyns, Sometime Apprentice to Moretus, Becomes the First Merchant/Publisher in Amsterdam ». *Quaerendo*, 38, 381-397.
- PRÉVOT, J. (1981). *La première institutrice de France*. Paris : Belin bibliothèque.
- REBOULLET, A. (1992), « Hollyband ou l'archétype ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 9, 1-4.
- STRIEN-CHARDONNEAU, M. van (2011-2012). « Représentations du féminin dans les ouvrages pour l'enseignement du français aux Pays-Bas (XVIe-XIXe siècles) ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 47-48, 119-135.

## Annexe



Les pensionnats de Villemart : Amsterdam, Nieuwersluis, Naarden et Abcoude

## NOTES

1. Pour les difficultés rencontrées cf. Frijhoff 2010 : 39-40, qui souligne le caractère fragmentaire des informations dont on dispose.
2. Loonen 2000 : 317-331 ; Doode & Esseboom 2000 : 39-60 ; De Booy 1980.
3. Un exemple parmi d'autres, celui de Peeter Heyns (1537-1598) et de son fils Zacharias Heyns (1566-v.1638) fuyant Anvers et s'installant dans la République, respectivement à Haarlem et Amsterdam et Zwolle (Meeus 2000 : 301-316 et 2008 : 381-397).
4. Pierre-Joseph Boudier de Villemert (ou Villemart) (1716-avant 1807) a écrit l'*Ami des femmes* (1758) et *Le Nouvel Ami des femmes ou la philosophie du sexe. Ouvrage nécessaire à toutes les jeunes personnes qui veulent plaire par des qualités solides* (1779). Amsterdam, Paris : Monory.
5. Les *Dialogues français...* ont connu 11 éditions entre 1653 et 1718 et des ré-éditions en 1753 et 1774.
6. Traduit en néerlandais en 1785 sous le titre de *Zedenlessen waarin alle de deugden en ondeugden naar derzelver waaren aart afgeschetst worden*. Amsterdam : J. Schalker.
7. Sites consultés : *Historische kranten* (Bibliothèque Royale (KB), La Haye), *ENT* (*Encyclopedie Nederlandstalige tijdschriften voor 1815*), *Le Gazetier Universel*. Kees van Strien a dépouillé pour une période allant du 9 novembre 1756 au 1<sup>er</sup> mai 1795, les titres suivants : *Amsterdamsche Courant* (AC), *De Nieuwe Nederlandsche Courant* (NNC), *Diemer Courant* (Diemer C.), *Gazette d'Utrecht*, *Leydse Courant* (LC), *Journal d'Amsterdam*, *Nederlandsche Courant* (Ned. C), *Noordhollandsche Courant* (N-HC), *Oprecht Haarlemse Courant* (OHC) (63 références à Villemart).
8. Ce registre, établi au XIX<sup>e</sup> siècle, donne la liste alphabétique des membres des églises wallonnes dans les Pays-Bas pour la période 1600-1800 et mentionne naissances, mariages, enterrements, baptême, profession de foi, attestations d'autres églises.

9. Annonces dans LC : 10-3-1773 et dans OHC : 8-6-1773 ; dans ce dernier périodique, on trouve des annonces jusqu'au 10-10-1775.
10. Jacques François de Villemart ouvrira une pension française et anglaise (pour garçons) à Ouderkerk, non loin d'Amsterdam, en février 1784 (Ned. C. : 23-1-1784, AC : 10-4-1784) mais sans beaucoup de succès car il fait faillite en 1786 (AC : 12-9-86).
11. Willem Allen dont il est fait mention comme maître d'écriture et de calcul (AC : 20-4-1779) reprend en 1782 le pensionnat d'un certain A. Muys à Abcoude (Diemer C. : 14-1-82).
12. Cours de 6 à 9 le soir pour messieurs afin de pratiquer le français par la conversation ou la lecture de journaux, de périodiques et de bons livres.
13. Annonces dans OHC : 17-4-1788 et AC : 10-5-1788.
14. La nouvelle pension que Villemart s'est vu, en raison de tristes circonstances, obligé d'ouvrir à Abcoude, ayant de nombreux élèves, il a, outre les maîtres habituels, embauché de nouveaux maîtres pour la langue latine, l'arpentage, le dessin, et la musique. On peut en voir le détail sur le prospectus que l'on peut se procurer auprès des libraires Adam Meyer à Amsterdam, Bohn à Haarlem et Emenes à Utrecht.
15. Cependant, bien que l'intérêt pour la littérature anglaise soit évident, la pratique de l'anglais est beaucoup plus modeste que celle du français et de l'allemand (Frijhoff, 2010 : 55-58). Cf. aussi Loonen, 1991.
16. Un exemple parmi d'autres : Louis Cornelle, maître de pension à Rotterdam publie une grammaire française en 1774 (*Gazette d'Utrecht* : 10 / 13-1-1774).
17. Un exemplaire de cet ouvrage se trouve aux Pays-Bas à la bibliothèque universitaire de Maastricht ; on n'a pu, à ce jour, le consulter.
18. Le journaliste ne cite pas le nom de Genlis, se contentant du terme « auteur du Théâtre d'éducation », qui se trouve sur la page de titre des *Annales de la vertu* (Paris, M. Lambert & F.J. Baudoin, 1781).
19. AC : 17-12-1778, *Etrennes aux demoiselles des Provinces-Unies, ou dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles, dédiée au jeune sexe des sept provinces* par E.B. de Villemart. Cet ouvrage mêlé de vers de prose, orné d'estampes, très propre à instruire et à amuser les adolescents des deux sexes, se trouvera à la fin de 1778 chez Changuion, Vlam, Crajenschot et Schoonveldt à Amsterdam, et dans les autres villes des Provinces-Unies chez les principaux libraires ; LC : 8-3-1779 : l'ouvrage coûte 16 sols ; OHC : 30-3-1779 ; Ned. C. : 15-12-84, AC : 21-12-84, OHC : 16-12-84 : l'ouvrage est proposé à 12 sols ; NNC : 1-5-95.
20. Selon van Essen, ce serait la première pédagogue femme des Pays-Bas (Van Essen & Luneberg 1991 : 21).
21. Un exemple parmi d'autres : « Les Hollandais, si disposés en faveur de la France, semblent en général se contenter du rebut des femmes de cette nation. Cabotines vieilles, filles de joie disgraciées, chambrières congédiées, jeunes veuves qui n'ont jamais été mariées etc., voilà pour la plupart ces « Mademoiselles » tant honorées en Hollande » (*Bijdragen tot het Menselijk Geluk [Contributions pour le bonheur du genre humain]*, Utrecht & Amsterdam, v. 1790, I : 277).
22. Villemart ajoute plus loin (12) que les jeunes filles formées dans cette Maison d'éducation « n'[en] sortiraient point, sans être membre d'une Eglise ». Il ne précise pas quelle Église, ni non plus la religion dans laquelle elles ont été instruites. Lui-même, à en juger par les diverses annonces placées dans les journaux, est de religion réformée, mais son projet n'est peut-être pas destiné aux seuls pays protestants.
23. La dédicace indique comme destinataires de l'ouvrage les jeunes demoiselles des Provinces-Unies. L'ouvrage leur est donc dédié mais aussi plus spécialement à la princesse d'Orange, alors âgée de 9 ans, la fille du stathouder Guillaume V et de Wilhelmine de Prusse : « Je vous l'adresse à toutes, jeunes habitantes de ces provinces, parce qu'étant toutes égales par la Nature, vous avez toutes un droit égal au bonheur que procure la Vertu. Mais, en faisant attention à l'égalité de la Nature, je ne dois pas perdre de vue l'inégalité des Rangs. Je prends donc la liberté de l'adresser

tout particulièrement à son Altesse Sérénissime, Madame Frédérique-Louise-Guillemine, princesse héréditaire d'Orange, de Nassau » (n.p.).

24. « La limite d'âge pour l'admission est fixée entre 7 et 12 ans. Les Demoiselles demeurent à Saint-Cyr jusqu'à vingt ans » (Prévot 1981 : 28).

25. Voir le témoignage d'André Thouin en 1795 : les orphelines anabaptistes d'Amsterdam apprennent « tout ce qu'il faut qu'elles sachent pour devenir filles de boutique, marchandes, et mères de famille » (*Voyage dans la Belgique, la Hollande et l'Italie*. Paris, 1841 : 330).

26. Duranton, H. (1985). « 'Un métier de chien'. Précepteurs, demoiselles de compagnie et bohème littéraire dans le Refuge allemand ». *Dix-huitième siècle*, 17, 297-315.

## RÉSUMÉS

S'appuyant sur un dépouillement systématique des périodiques de Hollande (francophones et néerlandophones de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, cet article retrace la carrière d'un maître de langues et de pension française, inconnu jusqu'alors, Étienne-Bernard de Villemart, et révèle les aléas du métier. Par ailleurs l'analyse d'un des ouvrages de Villemart, *Dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles* (1779) montre que l'auteur exploite un thème en vogue, celui de l'éducation des filles, mais qu'il propose aussi un projet original de formation professionnelle de gouvernantes.

After a systematic inspection of French and Dutch periodicals published in Holland in the second half of the eighteenth century, we decided to focus on the career of Étienne-Bernard de Villemart, thus far unknown, who taught French at his own boarding school. We discuss the ups and downs of his professional life, before concentrating on one of his publications: *Dissertation sur l'éducation morale des jeunes demoiselles* (1779). In this book Villemart not only treated a fashionable subject: the education of girls, but also came up with something original: he proposes to establish an institution preparing girls for employment as a governess.

## INDEX

**Mots-clés** : Maître de langues. Maître de pension française. Éducation féminine. Gouvernantes.

Formation professionnelle. Étienne-Bernard de Villemart. XVIII<sup>e</sup> siècle. Pays-Bas.

**Keywords** : Teacher of foreign languages. Keeper of a French boarding-school. Female education.

Governesses. Vocational education. Étienne-Bernard de Villemart. 18th Century. Holland.

## AUTEURS

**MARIE-ANNE VAN STRIEN-CHARDONNEAU**

Université de Leyde